

Commune de Palézieux



**CARTE JOURNALIERE CFF
FR. 35.— PAR JOUR**

**Un moyen avantageux de voyager dans toute la Suisse
(trains, bus, bateaux)**

(dès le 1^{er} avril 2008)

Bénéficiaires

Toutes les personnes domiciliées légalement à Palézieux peuvent bénéficier d'une carte journalière mise à disposition quotidiennement par la Commune de Palézieux (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF $\frac{1}{2}$ tarif).

Les habitants des communes limitrophes peuvent également profiter de cette offre avec une majoration de fr. 10.—.

Systeme

Il s'agit de cartes journalières datées dénommées "Carte journalière Commune". Ces dernières sont valables uniquement à la date indiquée sur la carte. Elles peuvent être détruites après utilisation.

Réservation et retrait de la carte journalière

Ne disposant que de deux cartes par jour pour l'ensemble de la population, nous vous recommandons d'effectuer à l'avance la réservation auprès de l'administration communale au 021 908 04 10 ou au guichet durant les heures d'ouverture des bureaux:

- Du mardi au vendredi : de 09.00 h. à 11.30 h.
- Jeudi : de 09.00 h. à 11.30 h. et de 14.00 h. à 18.00 h.

- Samedi, dimanche et jours fériés : fermé
- Veille de fête : fermé 1 heure plus tôt

Il ne sera fait aucun envoi par poste.

Les cartes pourront être retirées au moment de la réservation ou à n'importe quel autre moment, mais exclusivement durant les heures d'ouverture des bureaux. Tout retrait de cartes journalières en dehors des heures d'ouverture de l'administration communale étant exclu, chaque utilisateur est prié d'être attentif à cet horaire et de s'organiser en conséquence.

Paiement des cartes journalières

Les cartes journalières seront payées, sans exception, au plus tard lors de leur retrait. Aucune carte journalière ne pourra être délivrée contre facture.

Nombre maximum de cartes journalières délivrées successivement

Une personne ne pourra obtenir plus de trois cartes journalières successives (c'est-à-dire réservation maximum pour 3 jours d'affilée), ceci afin de permettre à un maximum de personnes de pouvoir en bénéficier.

Prix

- ✚ Fr. 35.— par carte/jour, pour les habitants de Palézieux
- ✚ Fr. 45.— par carte/jour, pour les habitants des communes limitrophes

Annulation de la réservation et facturation

L'annulation de la réservation de la carte journalière peut être effectuée au plus tard **1 semaine avant la date de départ** (ex. mercredi pour le mercredi suivant ou le vendredi pour le samedi ou dimanche suivants).

Si la carte journalière a déjà été retirée et payée et qu'une annulation est effectuée moins d'une semaine avant la date de départ, la Bourse communale ne remboursera cette carte qu'à la condition qu'elle puisse être vendue à une autre personne.

Dans le cas où une personne n'aurait pas retiré sa carte durant les heures d'ouverture de l'administration communale, la carte sera facturée avec une majoration de **fr. 20.—** pour les frais administratifs.

Renseignements

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, tél. 021 908 04 10.

Nous souhaitons que l'utilisation de cette carte vous permette de faire de belles excursions et vous procure beaucoup de plaisir.

LA MUNICIPALITE